



## De quoi est constitué l'actif dans la liquidation de l'indivision

Par **kayna**, le **17/02/2016** à **22:02**

Bonjour Maître,

en instance de divorce(mariés sans contrat), nous sommes allés voir un avocat. Il est au courant que nous nous sommes mis d'accord pour la reprise des voitures, la séparation des meubles et du compte commun. Tout est déjà partagé.

Ayant l'intention de racheter la maison, il nous a dit de nous adresser à un notaire, ce que nous avons fait.

Dans la liquidation de l'indivision et de la communauté, ce dernier inclut dans l'actif :

le montant de la maison, ce qui est normal ;

le montant à l'argus de chaque voiture alors qu'il sait que nous nous les sommes déjà partagées;

a évalué un montant du mobilier;

le montant du compte bancaire commun ;

a repris nos comptes bancaires personnels que nous avons ouvert après notre séparation (pour moi, ça ne fait pas partie de la communauté ???) ;

les livrets que nous avons étant CELIBATAIRES ;

et a inclus aussi le montant de l'héritage que mon mari a reçu pendant notre mariage, qui lui est personnel et auquel il n'a pas touché.

J'aimerais donc savoir si tous ces éléments doivent obligatoirement être inclus.

Je vous remercie pour votre réponse, et,

Vous présente mes cordiales salutations.

kayna